



Cadre à remplir par la mairie

Déposé en Mairie le

- Permis de construire n° : .....
- Déclaration préalable (Déclaration de travaux)  
n° : .....
- Réhabilitation d'assainissement

Commune de .....

Cadre à remplir par le SPANC

Numéro de dossier :

.....

## Demande d'autorisation pour l'installation d'un assainissement individuel

### PREAMBULE

Ce dossier est conçu pour la réalisation d'un assainissement autonome conforme aux normes et à la réglementation en vigueur.

Il doit être déposé en mairie en deux exemplaires, préalablement à tous travaux, en même temps que la demande de permis de construire ou de déclaration de travaux.

### DEMANDEUR

NOM et Prénom (ou raison sociale).....

Adresse actuelle.....

.....

Tél.....adresse Internet : .....

### LE PROJET

Adresse et lieu de réalisation : .....

.....

Parcelle(s) cadastrale(s), n° et section.....Superficie.....

S'agit-il :  d'une habitation individuelle  Résidence principale

d'une construction neuve  Résidence secondaire

d'un autre immeuble

d'une transformation

Nature de la construction .....

Nombre de pièces principales .....dont .....chambres

Alimentation en eau potable :  distribution publique  puits

Y a-t-il sur le terrain, ou à proximité un puit servant à l'alimentation en eau potable ?

Oui Si oui, à quelle distance du projet ?.....

Non

### ETUDE DE DEFINITION DE FILIERE

Conformément au règlement d'assainissement en vigueur, l'étude de définition de filière est un élément indispensable à la conception de toute installation d'assainissement individuel. Elle garantit l'adéquation du système d'assainissement avec le sol en place et la capacité d'accueil du logement projeté.

Le SPANC peut vous proposer une liste non exhaustive de bureau d'étude technique.

## REALISATION DES TRAVAUX

Suite à cette demande, une autorisation de réalisation d'assainissement autonome vous sera transmise comprenant les éléments suivants :

- le contrôle de conception, émettant un avis favorable à la réalisation d'un assainissement autonome
- les consignes de mise en œuvre
- une fiche de déclaration d'ouverture de chantier à retourner au SPANC, avant démarrage des travaux liés à l'assainissement.

Avant remblaiement des ouvrages, un contrôle de bonne exécution sera effectué afin de valider les travaux effectués. Puis, tous les quatre ans, le SPANC réalisera un contrôle de bon fonctionnement.

**Dans l'éventualité de la réalisation des travaux par vous-même, le technicien du SPANC se tient à votre disposition pour tous renseignements ou conseils – cette prestation a pour but de vous permettre de réaliser les travaux conformément à la réglementation en vigueur.**

## REDEVANCE 2009

Contrôles de conception et de réalisation :

- redevance forfaitaire unique de 80 € (paiement au Trésor Public à réception du titre de paiement)

Contrôle de bon fonctionnement :

- redevance forfaitaire annuelle de 38 € (figurant sur la facture adduction d'eau potable (SAUR))

Le demandeur :

- Certifie l'exactitude des renseignements indiqués au recto,
- Déclare avoir pris connaissance des conditions d'accès au SPANC.

A \_\_\_\_\_, le  
Signature du demandeur

## PIECES A FOURNIR

<p>Avis du Maire</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Le</p>	<p>La présente demande établie en deux exemplaires sera accompagnée des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> un plan de situation</li><li><input type="checkbox"/> un plan cadastral</li><li><input type="checkbox"/> un plan de masse indiquant l'emplacement du dispositif (1/200<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup>)</li><li><input type="checkbox"/> une étude de définition de filière.</li></ul>
---	---

## Syndicat d'Assainissement Non Collectif du Canton de Routot

Place du Général Leclerc

27350 ROUTOT

☎ : 02.32.42.26.78 📠 : 02.32.57.66.01

💻 : [contact@spanc-routot.fr](mailto:contact@spanc-routot.fr)

Site : [www.spanc-routot.fr](http://www.spanc-routot.fr)